



COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

Pour les sinistrés des inondations de la Montérégie :

L'Association québécoise du chauffage au mazout vous informe

Montréal, le 6 juillet 2011 – Suite aux récentes inondations, vous êtes probablement dans l'obligation de remplacer vos équipements. L'industrie du mazout se distingue des monopoles de l'électricité et du gaz naturel du fait qu'elle œuvre en libre concurrence, assurant par le fait même un avantage marqué aux consommateurs québécois de toutes les régions, l'accès à une source d'énergie économique, toujours fiable et de qualité, et dans certains cas, complémentaire à celle d'Hydro-Québec. En effet, en périodes de pointe de grands froids hivernaux ou lors de catastrophes naturelles (comme le verglas), notre industrie joue depuis longtemps un rôle crucial lorsque le réseau hydroélectrique n'arrive pas à suffire à la demande.

Saviez-vous que vous pouvez réduire de 25 à 35% votre facture de chauffage en remplaçant votre fournaise par un équipement de chauffage homologué *Energy Star* à haut rendement d'efficacité énergétique ? En effet, l'Association québécoise du chauffage au mazout (AQCM) incite les clients de la Montérégie qui **doivent remplacer leur fournaise** à les remplacer par une fournaise *Energy Star* plus efficace.

Les fournaises :

Les fournaises *Energy Star* possèdent une capacité d'efficacité énergétique de 85 % (72 % AFUE), ce qui permet d'épargner substantiellement sur la consommation annuelle de mazout, et de réduire le volume généré de CO₂ et des GES. Par exemple, si votre ancienne fournaise possédait une capacité énergétique de 60 %, elle pouvait consommer jusqu'à 3094 litres durant une année et générer 8.3812 tonnes métriques de CO₂. Une nouvelle fournaise à capacité énergétique de 85 % génère 5.9161 tonnes métriques de CO₂, une économie de 2.4651 tonnes métriques de CO₂ par année et une réduction d'environ 910 litres du volume de mazout consommé.

Une autre acquisition intéressante pour le consommateur : la fournaise à condensation qui possède quant à elle une capacité d'efficacité énergétique de 97 %.

Les réservoirs :

L'AQCM incite également les clients qui **doivent changer leur réservoir ou qui possèdent des réservoirs à risque à opter pour des réservoirs plus sécuritaires.**

Saviez-vous qu'un réservoir neuf peut avoir une espérance de vie (dépendant du type de réservoir) allant jusqu'à 50 ans ? Il existe plusieurs types de réservoirs intérieurs sur le marché. Par exemple,

- Des réservoirs fabriqués à 100 % de fibre de verre et de résine à simple et à double paroi;
- Des réservoirs en acier à double fond ;
- Des réservoirs en polyéthylène à double paroi.

Chaque réservoir doit être installé par un entrepreneur certifié par la Corporation des Maîtres Mécaniciens en Tuyauterie du Québec (CMMTQ) et doit respecter le code d'installation CSA B139-04 et le chapitre 8 du code de construction du Québec.

La technologie des années 2000 est aussi présente dans notre industrie. Les nouveaux appareils, avec évacuation externe, sont plus petits, plus silencieux et mieux adaptés aux nouvelles constructions.

En résumé, il existe de très bons équipements de chauffage au mazout plus efficaces. Les distributeurs de mazout sont soucieux de l'environnement. Ils veulent aider leur clientèle à améliorer leur bilan environnemental, tout en diminuant leurs coûts de chauffage.

Pour plus d'informations ou pour contacter l'un de nos fournisseurs : www.lemazout.org